



Séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des Comités de la Maison du citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le mercredi 25 septembre 2013 à 9 h 30 à laquelle sont présents monsieur le maire Marc Bureau, président, madame la conseillère Denise Laferrière et messieurs les conseillers Alain Riel et Denis Tassé formant quorum du comité.

Sont également présents, madame et messieurs Robert F. Weemaes, directeur général, Marie-Hélène Lajoie, directrice générale adjointe, Michel Tremblay, directeur général adjoint, André Lambert, directeur général adjoint et M^e Andrée Loyer, greffier adjoint.

Est absent, monsieur le conseiller Luc Montreuil.

CE-2013-1431

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES SPÉCIALES DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE GATINEAU TENUES LES 1^{ER} ET 27 AOÛT AINSI QUE LES SÉANCES ORDINAIRES TENUES LES 14 ET 21 AOÛT 2013

CONSIDÉRANT QU'une copie des procès-verbaux des séances spéciales du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenues les 1^{er} et 27 août ainsi que des séances ordinaires tenues les 14 et 21 août 2013 a été remise aux membres du comité exécutif :

PRÉPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adopte les procès-verbaux comme soumis.

Adoptée

CE-2013-1432

CONSTRUCTION D'UN CENTRE MULTIFONCTIONNEL - AJUSTEMENT DES HONORAIRES PROFESSIONNELS DANS LA DISCIPLINE D'ARCHITECTURE - CONSTRUCTION D'UNE PLACE PUBLIQUE EN BORDURE DU BOULEVARD DES ALLUMETTIÈRES ET CONSTRUCTION D'UN STATIONNEMENT EN STRUCTURE DE 140 PLACES SOUS LA PLACE PUBLIQUE - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL-VAL-TÉTREAU - DENISE LAFERRIÈRE

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2012-1588 en date du 7 novembre 2012, suite à l'appel d'offres public numéro 2012 SP 315, mandatait le consortium Lemay/Lapalme Rheault/Les Architectes associés afin de fournir les services professionnels en architecture pour le projet de construction d'un centre multifonctionnel, au montant de 2 187 974,25 \$, incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal, par sa résolution numéro CM-2013-130 en date du 19 février 2013, autorisait un budget supplémentaire de 3,5 M\$ pour la construction d'un centre multifonctionnel, financé à partir du surplus accumulé non affecté;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal, par sa résolution numéro CM-2013-540 en date du 18 juin 2013, autorisait un budget de 3,5 M\$ pour la construction d'une place publique en façade du centre multifonctionnel, en bordure du boulevard des Allumettières, financé à partir d'un règlement d'emprunt, à même les recettes du fonds de développement du centre-ville;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal, par sa résolution numéro CM-2013-541 en date du 18 juin 2013, autorisait un budget de 3,5 M\$ pour la construction d'un stationnement en structure sous la place publique, financé à partir de l'enveloppe budgétaire des projets majeurs « B »;

CONSIDÉRANT QUE le budget autorisé pour la construction du centre multifonctionnel est maintenant de 63,5 M\$;

CONSIDÉRANT QUE l'ajout de la place publique et du stationnement adjacent au bâtiment exige l'implication directe des concepteurs du bâtiment et des aménagements extérieurs pour en assurer l'intégration au concept;

CONSIDÉRANT QUE l'élaboration d'un concept et la réalisation de la place publique ont un degré de complexité supérieur à l'aménagement extérieur prévu au mandat original et nécessitent une plus grande expertise et implication en architecture du paysage;

CONSIDÉRANT QU'un ajustement des honoraires professionnels en architecture au montant de 383 340 \$, incluant les taxes, est nécessaire pour la définition des concepts, préparer les plans et devis préliminaires, les plans et devis définitifs, les documents d'appel d'offres et de fournir les services durant la construction pour la place publique et le stationnement en structure;

CONSIDÉRANT QUE le Service des infrastructures a évalué que l'ajustement des honoraires supplémentaires est juste et raisonnable :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve l'ajustement des honoraires professionnels au montant de 383 340 \$, incluant les taxes, pour les services nécessaires en architecture à la réalisation de la place publique et du stationnement en structure adjacent au bâtiment, au mandat du consortium Lemay/Lapalme Rheault/Les Architectes associés dans le cadre du projet de construction d'un centre multifonctionnel, le tout représentant un contrat total de 2 571 314,25 \$, incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-12001-001-27122	366 669,42 \$	Construction du centre multifonctionnel - Honoraires professionnels
04-13493	16 670,58 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 20 septembre 2013.

Adoptée

CE-2013-1433*
Abrogée par la
résolution numéro
CE-2014-229*

CONTRIBUTION FINANCIÈRE AU PROJET LES HABITATIONS POPULAIRES DE L'OUTAOUAIS - LAC-BEAUCHAMP - 0, RUE LAROUCHE - DISTRICT ÉLECTORAL DU LAC-BEAUCHAMP - STÉPHANE LAUZON

CONSIDÉRANT QUE le programme AccèsLogis permet à des organismes sans but lucratif et à des coopératives d'habitation de bâtir des logements abordables et communautaires et que la Ville de Gatineau est devenue mandataire pour ce même programme;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a comme objectif de participer à la réalisation de 700 logements sociaux pour la période 2010-2013;

CONSIDÉRANT QUE la réalisation des projets de logements admissibles au programme AccèsLogis implique le financement de la Société d'habitation du Québec et que la Ville de Gatineau s'associe en finançant la contribution du milieu de 15 %;

CONSIDÉRANT QUE le projet Les Habitations populaires de l'Outaouais – Lac-Beauchamp respecte les critères d'attribution prévus au Guide de gestion du fonds du logement social;

CONSIDÉRANT QUE le projet Les Habitations populaires de l'Outaouais – Lac-Beauchamp représente un projet de remplacement du projet originalement planifié au 2907, rue Saint-Louis;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme Les Habitations populaires de l'Outaouais a soumis sa demande d'aide financière afin de faire confirmer la contribution municipale pour rencontrer les barèmes financiers requis par la Société d'habitation du Québec dans le cadre du programme AccèsLogis;

CONSIDÉRANT QUE la Commission permanente sur l'habitation, à sa réunion du 26 août 2013, a procédé à l'étude de la demande et recommande de réserver une aide financière à l'organisme Les Habitations populaires de l'Outaouais :

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil :

- suivant l'abandon du projet au 2907, rue Saint-Louis (CM-2012-745), de participer au projet de remplacement, soit Les Habitations populaires de l'Outaouais – Lac-Beauchamp, pour une aide financière équivalente au financement de la contribution du milieu de 15 %;
- de participer à la contribution d'un montant correspondant à 10 % du coût du supplément au loyer pour les locataires admissibles au programme de supplément au loyer.

Un certificat du trésorier a été émis le 20 septembre 2013.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2013-1434

DEMANDE D'AUTORISATION D'OUVERTURE D'UN PROJET D'ÉVALUATION D'ENFOUISSEMENT HYDRO-QUÉBEC - RUE VICTORIA, ENTRE LE BOULEVARD MAISONNEUVE ET LA RUE LAVAL - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL-VAL-TÉTREAU - DENISE LAFERRIERE

CONSIDÉRANT QU'au cours des trois dernières années, tout près de 93 000 m² de bureaux, pour le gouvernement fédéral, ont été construits au centre-ville de Gatineau, dont certains de ces bâtiments se retrouvent dans le secteur ancien du centre-ville, là où les infrastructures des services publics, électricité, téléphone, câble, sont aériennes;

CONSIDÉRANT QUE le centre-ville deviendra aussi le lieu des grands équipements publics et institutionnels et, en ce sens, des projets sont déjà en mode réalisation, le nouveau centre multifonctionnel de 4 000 places, l'aménagement de grandes places publiques de rassemblement, la rénovation et la mise en valeur de grands terrains stratégiques, dont les sites de la Fonderie et de Domtar;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau a reçu une requête de la part du promoteur Multivesco, responsable du projet, concernant l'enfouissement des fils formant les réseaux des compagnies de services publics sur la rue Victoria;

CONSIDÉRANT QUE l'objectif de la Ville d'optimiser la densification du centre-ville nécessite de réorganiser le territoire en aménagement d'espace public en fonction aux critères associés au développement durable, ce qui favorise l'enfouissement de ces infrastructures de services publiques;

CONSIDÉRANT QUE le processus administratif d'Hydro-Québec, conformément au programme d'enfouissement « Embellir les voies publiques », demande une résolution municipale pour ouvrir un dossier d'évaluation de projet;

CONSIDÉRANT QUE les frais associés à ces travaux seront aux frais du promoteur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité demande à Hydro-Québec l'ouverture d'un dossier d'enfouissement de fils concernant le tronçon de la rue Victoria, entre le boulevard Maisonneuve et la rue Laval, afin d'obtenir un rapport concept des travaux projetés à cet endroit.

Adoptée

CE-2013-1435*

ENTENTE PORTANT SUR LA CONSTRUCTION EN TOUT OU EN PARTIE DES SERVICES MUNICIPAUX ET SUR LA PRISE EN CHARGE OU LE PARTAGE DES COÛTS RELATIFS À CES TRAVAUX POUR LA PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 435, BOULEVARD SAINT-RENÉ EST - DISTRICT ÉLECTORAL DE BELLEVUE - SYLVIE GONEAU

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a adopté le règlement numéro 98-2003 et ses amendements concernant les ententes relatives à des travaux municipaux;

CONSIDÉRANT QUE le règlement numéro 98-2003 et ses amendements a pour but d'assujettir la délivrance d'un permis de construction ou de lotissement ou d'un certificat d'autorisation ou d'occupation à la conclusion d'une entente entre un requérant et la Ville portant sur la construction en tout ou en partie des services municipaux et sur la prise en charge ou le partage des coûts relatifs à ces travaux;

CONSIDÉRANT QU'une demande de permis de construction a été faite pour la propriété suivante :

Propriétés/projet	Requérants
435, boulevard Saint-René Est	135743 Canada Ltée

CONSIDÉRANT QUE la propriété visée par la demande de permis de construction est assujettie à la conclusion d'une entente en vertu du règlement numéro 98-2003 et ses amendements :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil :

- d'accepter l'entente à intervenir entre la Ville de Gatineau et le requérant mentionné ci-haut pour l'assujettissement à la conclusion d'une entente en vertu du règlement numéro 98-2003 et ses amendements;
- d'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier à signer l'entente relative à la construction en tout ou en partie des services municipaux et sur la prise en charge ou le partage des coûts relatifs à ces travaux décrétés au règlement numéro 98-2003 et ses amendements.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2013-1436

SOUSSION 2013 SI 276 - SERVICES PROFESSIONNELS D'ARCHITECTES - CONSTRUCTION D'UN CENTRE DES MESURES D'URGENCE DANS LE SECTEUR DE HULL - SERVICE DES INFRASTRUCTURES - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL-VAL-TÉTREAU - DENISE LAFERRIÈRE

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Mercier Pfalzgraf Architectes, 151, rue Saint-Antoine, bureau 3, Gatineau, Québec, J8T 3M6, pour la fourniture de services professionnels d'architectes pour la préparation d'un concept, incluant l'analyse des besoins et un programme architectural, une étude préliminaire, des plans et devis d'architecture, le support pendant la période de soumission, la coordination des autres professionnels et la surveillance sans résidence pour le projet de construction d'un centre des mesures d'urgence dans le secteur de Hull pour un montant total de 64 730,92 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 29 août 2013, et ce, étant la seule soumission reçue et s'étant qualifiée après évaluation par un comité de

sélection, le tout conformément à la grille d'évaluation autorisée à la résolution numéro CM-2012-589 en date du 19 juin 2012.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30724-012-27123	61 915,92 \$	Centre de coordination de mesures d'urgences et de délocalisation - Caserne 6 - Honoraires professionnels - Centre de coordination
04-13493	2 815,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 19 septembre 2013.

Adoptée

CE-2013-1437

AUTORISER L'AJUSTEMENT DE 65 583,92 \$ DU COÛT DU MANDAT DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR ÉTUDES GÉOTECHNIQUES, RELEVÉS, PLANS, DEVIS ET SURVEILLANCE DES TRAVAUX DE RÉFECTION DE CHAUSSEE 2013 - QUADRIVIUM - MANDAT 2012 SP 264

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2012-1336 en date du 12 septembre 2012, adjugeait un mandat au bureau d'ingénieurs-conseils Quadrivium Conseil inc. pour effectuer les études géotechniques et les relevés, préparer les plans et devis et effectuer la surveillance en résidence des travaux de réfection de chaussées 2013, appel d'offres 2012 SP 264, au montant de 597 607,86 \$, incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QU'une approbation a été déjà obtenue par voie d'une délégation de pouvoir numéro 111212 pour un ajustement de coût de 56 385,92 \$, incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE le Service des infrastructures recommande un ajustement de coût de 9 198,00 \$, incluant les taxes, dû à des ajouts de services demandés par la Ville;

CONSIDÉRANT QU'en vertu du règlement de délégation de pouvoir de dépenser des contrats au nom de la municipalité en vigueur, une résolution du comité exécutif est nécessaire puisque l'ajustement au contrat dépasse 10 % du montant autorisé :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité entérine la délégation de pouvoir numéro 111212 au montant de 56 385,92 \$, incluant les taxes, et autorise l'ajustement des honoraires professionnels au montant de 9 198,00 \$, incluant les taxes, à la firme Quadrivium Conseil inc. dans le cadre du mandat 2012 SP 264 pour études géotechniques, relevés, plans, devis et surveillance des travaux de réfection de chaussées 2013 portant le coût de ce mandat à 663 191,78 \$, incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-12004-001-27124	8 798 \$	Honoraires professionnels - Projets routiers, aqueduc, égouts - Réseau routier
04-13493	400 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 19 septembre 2013.

Adoptée

CE-2013-1438

SOUSSION 2013 SI 273 - SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIEURS-CONSEILS - ÉTUDE D'AVANT-PROJET - RÉHABILITATION DE LA CONDUITE D'ÉGOUT SUR LA RUE AMHERST, PHASE 4 - SERVICES DES INFRASTRUCTURES - DISTRICT ÉLECTORAL DE WRIGHT-PARC-DE-LA-MONTAGNE - PATRICE MARTIN

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Genivar inc., 500, boulevard Gréber, 3^e étage, Gatineau, Québec, J8T 7W3, pour la fourniture de services professionnels d'ingénieurs-conseils pour la réalisation d'une étude d'avant-projet dans le cadre du projet de réhabilitation de la conduite d'égout de la rue Amherst, phase 4 pour un montant total approximatif de 35 153,60 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 27 août 2013, et ce, étant la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation par un comité de sélection, le tout conformément à la grille d'évaluation autorisée à la résolution numéro CM-2012-589 en date du 25 avril 2013.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-13008-023-27125	33 624,85 \$	Honoraires professionnels - Projets routiers, aqueduc, égouts - Honoraires professionnels - Amherst - Étude d'avant-projet - Égouts
04-13493	1 528,75 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 19 septembre 2013.

Adoptée

CE-2013-1439

SOUSSION 2013 SI 192 - ATELIERS MUNICIPAUX DU SECTEUR DE HULL - INSONORISATION DE LA SALLE DES COMPRESSEURS - SERVICE DES INFRASTRUCTURES - DISTRICT ÉLECTORAL DE SAINT-RAYMOND-VANIER - PIERRE PHILION

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Defran inc., 55, rue Breadner, Gatineau, Québec, J8Y 2L7, pour l'insonorisation de la salle des compresseurs aux ateliers municipaux du secteur de Hull pour un montant total de 53 422 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 5 septembre 2013, et ce, étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79900-532-27126	51 098,80 \$	Autres édifices, équipement (général) - Entretien des édifices
04-13493	2 323,20 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 19 septembre 2013.

Adoptée

CE-2013-1440

**SOUSSION 2013 SP 002 - SERVICES PROFESSIONNELS DE LABORATOIRE -
CONTRÔLE DES MATÉRIAUX - PROJETS D'INFRASTRUCTURES 2013-2014,
GROUPE 4 - SERVICE DES INFRASTRUCTURES**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme LVM inc., 900, boulevard de la Carrière, bureau 100, Gatineau, Québec, J8Y 6T5, pour la fourniture de services professionnels de laboratoire pour la réalisation du contrôle qualité pour les projets d'infrastructures 2013-2014, groupe 4 pour un montant total approximatif de 186 184,77 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 29 août 2013, et ce, comme étant la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation par un comité de sélection, le tout conformément à la grille d'évaluation autorisée à la résolution numéro CM-2012-589, en date du 25 avril 2012.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-12016-015-27127	2 588,02 \$	Travaux - Taxes dédiées aux infrastructures en 2012 - Honoraires professionnels - Fuite de conduite aqueduc - Autoroute 5
06-30687-001-27128	139 500,02 \$	Services municipaux et acquisitions de parcs industriels - Parcs industriels
18-12016-009-27129	7 000,00 \$	Travaux - Taxes dédiées aux infrastructures en 2012 - Honoraires professionnels - Reconstruction du ponceau - Maclaren Est - Pluvial
18-12016-016-27130	13 000,00 \$	Travaux - Taxes dédiées aux infrastructures en 2012 - Honoraires professionnels - Boulevard la Vérendrye - Bouclage - Aqueduc
06-30731-008-27131	5 000,00 \$	Divers travaux d'aqueduc, d'égouts et de remise en état - Bouclage et réfection d'aqueduc - Rue Monette
18-12016-017-27132	7 000,00 \$	Travaux - Taxes dédiées aux infrastructures en 2012 - Honoraires professionnels - Élimination du poste de CRAIK
06-30731-004-27133	4 000,00 \$	Divers travaux d'aqueduc, d'égouts et de remise en état - Chemin de Montréal Ouest - Réfection d'égouts
04-13493	8 096,73 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 19 septembre 2013.

Adoptée

CE-2013-1441

**SOUSSION 2013 SP 250 - RÉFECTION DES SERVICES MUNICIPAUX - FUITE
DE L'AQUEDUC SOUS L'AUTOROUTE 5 - SERVICE DES INFRASTRUCTURES**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Pronex Excavation inc., 236, rue Hamford, suite 320, Lachute, Québec, J8H 3P6, pour la réfection des services municipaux - Fuite de l'aqueduc sous l'autoroute 5, sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits à la formule de soumission pour un montant total révisé approximatif de 255 319,23 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 27 août 2013 et sa correspondance du 30 août 2013, et ce, étant la seule soumission conforme reçue.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-13021-003-27134	220 000,00 \$	Taxes dédiées aux infrastructures 2013 - Réfections et correction d'une fuite importante - Autoroute 5
18-12016-014-27135	24 215,98 \$	Travaux - Taxes dédiées aux infrastructure en 2012 - Correction d'une fuite importante - Autoroute 5
04-13493	11 103,25 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 19 septembre 2013.

Adoptée

CE-2013-1442* AUTORISER LE TRANSFERT DE 100 000 \$ DU FONDS VERT À LA MISE EN OEUVRE DU PLAN DE RÉDUCTION DES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal, par sa résolution numéro CM-2012-56 en date du 24 janvier 2012, adoptait des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre municipales et de la collectivité ainsi qu'un plan de réduction des émissions de gaz à effet de serre 2011-2015;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal, lors de l'analyse du budget 2012, a approuvé le financement pour la première année du plan de réduction de gaz à effet de serre, soit 200 000 \$ dont 100 000 \$ provenait du Fonds vert;

CONSIDÉRANT QU'une ressource a été embauchée pour la mise en œuvre du plan et que ce dernier est en cours de réalisation depuis 2012 au Service de l'environnement;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal, lors de l'analyse du budget 2013, approuvait le financement de l'an 2 du plan de réduction de gaz à effet de serre, soit 100 000 \$ provenant du budget 2013 alors qu'un budget de 200 000 \$ a été adopté et est prévu au plan de réduction de gaz à effet de serre 2011-2015;

CONSIDÉRANT QU'une enveloppe de 100 000 \$ est réservée dans le Fonds vert comme contribution 2013 pour la mise en œuvre du plan de réduction des émissions de gaz à effet de serre :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'autoriser le trésorier à puiser la somme de 100 000 \$ au Fonds vert et à le transférer au poste budgétaire 02-47330 – Autres activités environnementales afin de mettre en œuvre la deuxième année du plan de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

De plus, le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises pour donner suite à la présente et à reconduire au budget des années subséquentes, les soldes inutilisés de l'année 2013.

Un certificat du trésorier a été émis le 19 septembre 2013.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2013-1443

SOUSSION 2013 SI 112 - FOURNITURE ET INSTALLATION DE CAMÉRAS DE TÉLÉSURVEILLANCE DANS DIVERS ÉDIFICES - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS ET SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Reliance Protectron inc., 170, rue d'Edmonton, Gatineau, Québec, J8Y 3S6, pour la fourniture et l'installation de caméras de télésurveillance dans divers édifices pour un montant total de 25 230,11 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 12 juin 2013, cette dernière ayant déposé la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-30930-532-27136	9 837,26 \$	Édifice E.-Beaudoin (Gatineau) - Ateliers municipaux - Entretien d'édifices
02-41213-649-27137	12 046,56 \$	Hull - Usine d'eau potable - Autres pièces
02-41212-649-27138	2 249,09 \$	Aylmer - Usine d'eau potable - Autres pièces
04-13493	1 097,20 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 20 septembre 2013.

Adoptée

CE-2013-1444

SOUSSION 2013 SP 206 - FOURNITURE DE COFFRETS ET ACCESSOIRES POUR FEUX DE CIRCULATION

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat aux firmes suivantes pour la fourniture de coffrets et accessoires pour feux de circulation, sur la base des prix unitaires inscrits à la formule de soumission, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et leurs soumissions déposées en date du 9 juillet 2013, à savoir :

Sections A et B

Services STI inc, 3100, rue Jacob-Jordan, Terrebonne, Québec, J6X 4J6, pour un montant total approximatif, pour la section A, de 385 043,23 \$, incluant les taxes, et pour un montant total approximatif, pour la section B, de 165 058,11 \$, incluant les taxes, et ce, pour une période de trois ans, cette dernière ayant déposé la plus basse soumission reçue et conforme pour les sections A et B.

Section C

Econolite Canada inc, 2285, rue Michelin, Laval, Québec, H7L 5B8, pour un montant total approximatif, pour trois ans, de 38 909,92 \$, incluant les taxes, cette dernière ayant déposé la plus basse soumission reçue et conforme pour la section C.

Le contrat sera d'une durée de trois ans à compter de la date d'adjudication par le comité exécutif de la Ville de Gatineau. Après la première année du contrat, les tarifs seront indexés selon l'indice des prix à la consommation.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires concernés, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

De plus, ce comité autorise le trésorier à prévoir les montants nécessaires au budget de l'année 2014, 2015 et 2016.

Un certificat du trésorier a été émis le 23 septembre 2013.

Adoptée

CE-2013-1445 **SOUSSION 2013 SI 281 - RECHERCHE DE FUITES AU RÉSEAU D'AQUEDUC - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Aqua Data inc., 95, 5^e Avenue, Pincourt, Québec, J7V 7T5, pour la recherche de fuites au réseau d'aqueduc, aux prix unitaires inscrits à la formule de soumission, pour un total approximatif de 37 665,93 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 19 août 2013, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-41310-529-27139	36 027,92 \$	Réseau d'aqueduc - Entretien et réparation - Infrastructures - Autres
04-13493	1 638,01 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 20 septembre 2013.

Adoptée

CE-2013-1446 **RATIFICATION DE LA LISTE DES LOCATIONS ET DES ACHATS DE BIENS NON DURABLES NUMÉRO B-33 - 90 956,23 \$ - PÉRIODE DU 11 AU 17 AOÛT 2013**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité ratifie la liste des locations et des achats de biens non durables numéro B-33 au montant de 90 956,23 \$ pour la période du 11 au 17 août 2013.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises et à payer les factures en suivant les procédures en vigueur.

Un certificat du trésorier a été émis le 20 septembre 2013.

Adoptée

CE-2013-1447 **RATIFICATION DE LA LISTE DES LOCATIONS ET DES ACHATS DE BIENS NON DURABLES NUMÉRO B-34 - 89 046,80 \$ - PÉRIODE DU 18 AU 24 AOÛT 2013**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité ratifie la liste des locations et des achats de biens non durables numéro B-34 au montant de 89 046,80 \$ pour la période du 18 au 24 août 2013.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises et à payer les factures en suivant les procédures en vigueur.

Un certificat du trésorier a été émis le 20 septembre 2013.

Adoptée

CE-2013-1448 **RATIFICATION DE LA LISTE DES LOCATIONS ET DES ACHATS DE BIENS NON DURABLES NUMÉRO B-35 - 125 744,05 \$ - PÉRIODE DU 25 AU 31 AOÛT 2013**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité ratifie la liste des locations et des achats de biens non durables numéro B-35 au montant de 125 744,05 \$ pour la période du 25 au 31 août 2013.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises et à payer les factures en suivant les procédures en vigueur.

Un certificat du trésorier a été émis le 20 septembre 2013.

Adoptée

CE-2013-1449

MODIFICATION TEMPORAIRE À LA RÉGLEMENTATION DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT DANS LE CADRE DU DÉFILÉ DU PÈRE NOËL - 29 NOVEMBRE 2013

CONSIDÉRANT QUE des activités se dérouleront sur la rue Principale, entre la marina et les Galeries Aylmer, dans le cadre des festivités du défilé du Père Noël de Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE la fermeture de la rue à la circulation automobile est nécessaire afin de laisser le passage au défilé en toute sécurité;

CONSIDÉRANT QUE la modification à la réglementation au stationnement est nécessaire afin d'assurer la sécurité des participants;

CONSIDÉRANT QUE le Service de police assure le contrôle de la circulation :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise la fermeture à la circulation automobile ainsi qu'une modification temporaire à la réglementation du stationnement sur la rue Principale dans le cadre du défilé du Père Noël de Gatineau le 29 novembre 2013, à savoir :

Interdiction de la circulation automobile entre 18 h et 22 h sur les rues suivantes :

- La rue Principale, entre la marina et le boulevard Wilfrid-Lavigne;
- Le boulevard Wilfrid-Lavigne, entre la rue Principale et la rue Le Guerrier.

Stationnement interdit entre 16 h et 21 h des deux côtés des rues suivantes :

- La rue Principale, entre la marina et le boulevard Wilfrid-Lavigne;
- La rue Le Guerrier, entre le boulevard Wilfrid-Lavigne et la rue John-Egan;
- La rue Symmes, entre la rue Front et la rue Tibérius.

Stationnement interdit entre 16 h et 21 h sur un côté des rues suivantes :

- La rue du Couvent (côté impair), entre la rue Front et la rue Eardley - Voie de détour de la Société de transport de l'Outaouais.

La Division de la voirie du Service des travaux publics est autorisée à procéder à l'installation de la signalisation réglementaire requise, le tout selon les directives de la Division de la planification et des services techniques du Service des infrastructures.

Le tout selon le plan numéro G06-144-01 et aux conditions suivantes :

- Respecter les normes de la signalisation routière du Québec et de la Ville de Gatineau concernant les fermetures de rues;
- Assurer une voie d'urgence en tout temps durant l'événement;
- L'organisme s'engage à fournir à la Division des fêtes et festivals du Service des arts, de la culture et des lettres, deux semaines avant la tenue de l'événement, un certificat d'assurance responsabilité civile générale au montant de 3 000 000\$ et s'engage également à dégager la Ville de Gatineau de toute responsabilité pour dommages à autrui pouvant résulter de la tenue de l'événement et désigner la Ville de Gatineau comme assurée additionnelle sur leur police d'assurance responsabilité civile.

Adoptée

CE-2013-1450* RENOUVELLEMENT DU CAUTIONNEMENT DE 40 000 \$ - CORPORATION LA GRANDE VISITE DE GATINEAU

CONSIDÉRANT QUE la Corporation La Grande visite de Gatineau est l'organisme mandataire depuis dix ans pour l'organisation de l'événement Grand Prix cycliste Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE l'obtention d'une marge de crédit de 40 000 \$ est nécessaire afin d'assurer la liquidité requise à la poursuite des activités courantes de la corporation;

CONSIDÉRANT QUE l'institution financière qui enregistrera la marge de crédit exige un cautionnement de la part de la Ville de Gatineau;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 28 de la Loi sur les cités et villes, le conseil municipal peut, par voie de résolution, cautionner une société jusqu'à concurrence d'un montant de 100 000 \$ sans qu'il soit nécessaire d'obtenir l'autorisation du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation des territoires :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'approuver le cautionnement de la marge de crédit de 40 000 \$ pour une durée de douze mois, 23 septembre 2013 au 22 septembre 2014, sollicité par la Corporation La Grande visite de Gatineau auprès de leur institution financière dans le but d'assurer la poursuite des activités courantes de la corporation.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer les documents relatifs au cautionnement.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2013-1451 ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES COMMANDES C-35 POUR UN MONTANT TOTAL DE 229 200,77 \$ - PÉRIODE DU 5 AU 11 SEPTEMBRE 2013

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes C-35 d'un montant de 229 200,77 \$ pour la période du 5 au 11 septembre 2013.

Un certificat du trésorier a été émis le 20 septembre 2013.

Adoptée

CE-2013-1452 ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PD NUMÉRO 36 - 363 468,15 \$ - LISTE DES RÉQUISITIONS NUMÉRO 36 - 10 096,93 \$ - LISTE DES EMBAUCHES NUMÉRO 35 - 715 916,84 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte le dépôt de la liste des pièces de comptes à payer PD numéro 36, la liste des réquisitions numéro 36 ainsi que la liste des embauches numéro 35 :

Numéro des listes	Descriptions	Montants	Périodes
Liste PD numéro 36	Pièces de comptes à payer	363 468,15 \$	9 au 13 septembre 2013
Liste des réquisitions numéro 36	Pièces de comptes à payer	10 096,93 \$	9 au 13 septembre 2013
Liste des embauches numéro 35	Embauches de personnel temporaire	715 916,84 \$	2 au 6 septembre 2013

Un certificat du trésorier a été émis le 20 septembre 2013.

Adoptée

CE-2013-1453 SOUSSION 2013 SP 152 - GESTION D'ORDINATEURS EN ACCÈS PUBLIC

QUE ce comité accepte les documents d'appel d'offres incluant les critères d'évaluation pour la fourniture et l'implantation d'un logiciel - Solution de réservation des postes internet et autres (cahier des charges générales, cahier des charges particulières incluant la grille d'évaluation, la formule de soumission, le devis) et autorise la Division de l'approvisionnement à lancer un appel d'offres public.

Adoptée

CE-2013-1454* SUBVENTION DE 20 000 \$ - TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DE LA COUR D'ÉCOLE - ÉCOLE DU VIEUX-VERGER - DISTRICT ÉLECTORAL DE LUCERNE - ANDRÉ LAFRAMBOISE

CONSIDÉRANT QUE l'école du Vieux-Verger prévoit certains travaux d'aménagement de la cour d'école;

CONSIDÉRANT QUE l'école du Vieux-Verger relève de la Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais;

CONSIDÉRANT QUE l'école du Vieux-Verger, par l'entremise de la direction de l'école, a fait une demande de subvention pour compléter la troisième phase d'aménagement de la cour d'école;

CONSIDÉRANT QUE le parc de voisinage du Vieux-Verger est situé, pour plus de la moitié de sa superficie, à l'intérieur de la cour de l'école ce qui permet de justifier notre implication;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau, par le biais du budget discrétionnaire 2013 du conseiller du district électoral de Lucerne, désire contribuer au projet d'aménagement de la cour de l'école du Vieux Verger :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'accepter de verser à la Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais une subvention de 20 000 \$ pour aider au financement du projet d'aménagement de la cour de l'école du Vieux-Verger provenant du budget discrétionnaire 2013 du conseiller du district électoral de Lucerne.

QUE ce comité recommande au conseil d'autoriser la signature du protocole avec la Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais.

D'autoriser le trésorier à émettre un chèque de 20 000 \$ à l'ordre de la Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais, à l'attention de monsieur Jean-Claude Bouchard, directeur général, 225, rue Saint-Rédempteur, Gatineau, Québec, J8X 2T3, sur présentation d'une pièce de comptes à payer préparée par le centre de services d'Aylmer.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer le protocole d'entente pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79932-972	20 000 \$	André Laframboise - De Lucerne - Aménagement - Subventions

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
02-79932-692	20 000 \$		André Laframboise - De Lucerne - Aménagement - Équipements non capitalisables

CE-2013-1457 **SUBVENTION DE 400 \$ - BUREAU RÉGIONAL D'ACTION SIDA - 21^e MARCHÉ ANNUELLE - 29 SEPTEMBRE 2013 - MEMBRES DU CONSEIL**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 400 \$ à l'ordre du Bureau Régional d'Action Sida, 109, rue Wright, bureau 003, Gatineau, Québec, J8X 2G7, à titre de subvention pour l'organisation de la 21^e marche annuelle qui aura lieu le 29 septembre 2013.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11449-972	100 \$	Marc Bureau - Maire - Subventions
02-79932-972	100 \$	André Laframboise - De Lucerne - Aménagement - Subventions
02-79938-972	50 \$	Denise Laferrière - De Hull-Val-Tétreau - Aménagement - Subventions
02-79939-972	50 \$	Nicole Champagne - De Limbour - Aménagement - Subventions
02-79940-972	50 \$	Denis Tassé - De Touraine - Aménagement - Subventions
02-79945-972	50 \$	Stéphane Lauzon - Du Lac-Beauchamp - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 19 septembre 2013.

Adoptée

CE-2013-1458 **SUBVENTION DE 650 \$ - ASSOCIATION DES GENS D'AFFAIRES ET PROFESSIONNELS DU VIEUX-GATINEAU - NUIT MOTS-ARTS - 28 SEPTEMBRE 2013 - MEMBRES DU CONSEIL**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 650 \$ à l'ordre de l'Association des gens d'affaires et professionnels du Vieux-Gatineau, 321 B, rue Notre-Dame, Gatineau, Québec, J8P 1L2, à titre de subvention pour la Nuit Mots-Arts le 28 septembre 2013.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11449-972	100 \$	Marc Bureau - Maire - Subventions
02-79948-972	100 \$	Maxime Pedneaud-Jobin - De Buckingham - Aménagement - Subventions
02-79947-972	200 \$	Luc Montreuil - De Masson-Angers - Aménagement - Subventions
02-79945-972	100 \$	Stéphane Lauzon - Du Lac-Beauchamp - Aménagement - Subventions
02-79943-972	100 \$	Joseph De Sylva - Du Versant - Aménagement - Subventions
02-79939-972	50 \$	Nicole Champagne - De Limbour - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 19 septembre 2013.

Adoptée

CE-2013-1459 **MODIFICATION À LA RÉOLUTION NUMÉRO CE-2013-1376 - SUBVENTION DE 1 200 \$ - CENTRE ARTISANAL POUR LA DÉFICIENCE INTELLECTUELLE DE L'OUTAOUAIS - ACTIVITÉ BÉNÉFICE ORGANISÉE PAR LE SYMPOSIUM GATINEAU EN COULEURS - 14 ET 15 SEPTEMBRE 2013 - MEMBRES DU CONSEIL**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte de modifier sa résolution numéro CE-2013-1376 adoptée le 11 septembre 2013 afin de remplacer les mots « Symposium Gatineau en couleurs » par « Symposium Rendez-vous des couleurs ».

Adoptée

CE-2013-1460 **SUBVENTION DE 6 100 \$ - SOUPIÈRE DE L'AMITIÉ DE GATINEAU - SOUPER DES MÉDIAS - MEMBRES DU CONSEIL**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 6 100 \$ à l'ordre de la Soupière de l'Amitié de Gatineau, 306, rue Notre-Dame, Gatineau, Québec, J8P 1K8, à titre de subvention pour le 12^e Souper des médias pour les petits déjeuners qui aura lieu le 24 octobre 2013.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11449-972	200 \$	Marc Bureau - Maire - Subventions
02-79931-972	200 \$	Stefan Psenak - D'Aylmer - Aménagement - Subventions
02-79932-972	100 \$	André Laframboise - De Lucerne - Aménagement - Subventions
02-79933-972	100 \$	Alain Riel - De Deschênes - Aménagement - Subventions
02-79934-972	200 \$	Maxime Tremblay - Du Plateau– Manoir-des-Trembles - Aménagement - Subventions
02-79935-972	100 \$	Patrice Martin - De Wright–Parc-de-la- Montagne - Aménagement - Subventions
02-79936-972	100 \$	Mireille Apollon - De l'Orée-du-Parc - Aménagement - Subventions
02-79937-972	250 \$	Pierre Phillion - De Saint-Raymond– Vanier - Aménagement - Subventions
02-79939-972	500 \$	Nicole Champagne - De Limbour - Aménagement - Subventions
02-79940-972	100 \$	Denis Tassé - De Touraine - Aménagement - Subventions
02-79941-972	100 \$	Luc Angers - De Pointe-Gatineau - Aménagement - Subventions
02-79943-972	3 000 \$	Joseph De Sylva - Du Versant - Aménagement - Subventions
02-79944-972	250 \$	Sylvie Goneau - De Bellevue - Aménagement - Subventions
02-79945-972	500 \$	Stéphane Lauzon - Du Lac-Beauchamp - Aménagement - Subventions
02-79946-972	100 \$	Yvon Boucher - De la Rivière-Blanche - Aménagement - Subventions
02-79947-972	200 \$	Luc Montreuil - De Masson-Angers - Aménagement - Subventions

02-79948-972	50 \$	Maxime Pedneaud-Jobin - De Buckingham - Aménagement - Subventions
02-79938-972	50 \$	Denise Laferrière - De Hull-Val-Tétreau - Aménagement - Subventions

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
02-79943-692	3 000 \$	0,00 \$	Joseph De Sylva - Du Versant - Aménagement - Équipements non capitalisables
02-79943-972		3 000 \$	Joseph De Sylva - Du Versant - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 19 septembre 2013.

Adoptée

CE-2013-1461 **SUBVENTION DE 500 \$ - ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE PIERRE-ELLIOTT-TRUDEAU - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL-VAL-TÉTREAU - DENISE LAFERRIÈRE**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 500 \$ à l'ordre de l'école élémentaire Pierre-Elliott-Trudeau, à l'attention de monsieur Clément Bélanger, 2, rue Millar, Gatineau, Québec, J8Y 3N3, à titre de subvention pour l'implantation d'un groupe scouts.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79938-972	500 \$	Denise Laferrière - De Hull-Val-Tétreau - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 19 septembre 2013.

Adoptée

CE-2013-1462 **SUBVENTION DE 300 \$ - LES JOYEUX LORETTOIS - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL-VAL-TÉTREAU - DENISE LAFERRIÈRE**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 300 \$ à l'ordre des Joyeux Lorettois, à l'attention de madame Johanne Lemieux, présidente, 65, rue Belleau, Gatineau, Québec, J9A 1Y7, à titre de subvention pour les activités annuelles du Club de l'âge d'or.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79938-972	300 \$	Denise Laferrière - De Hull-Val-Tétreau - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 19 septembre 2013.

Adoptée

CE-2013-1463 **SUBVENTION DE 150 \$ - ÉCOLE INTERNATIONALE DU MONT-BLEU - DISTRICT ÉLECTORAL DE WRIGHT-PARC-DE-LA-MONTAGNE - PATRICE MARTIN**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 150 \$ à l'ordre de l'école internationale du Mont-Bleu, à l'attention de madame Anik Doré, directrice, 45, rue Boucher, Gatineau, Québec, J8Y 6G2, à titre de subvention pour les activités de reconnaissance à l'équipe de brigadiers de l'école.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79935-972	150 \$	Patrice Martin - De Wright-Parc-de-la-Montagne - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 19 septembre 2013.

Adoptée

CE-2013-1464 **SUBVENTION DE 500 \$ - CENTRE COMMUNAUTAIRE PORTUGAIS LES AMIS UNIS - ACTIVITÉS DE L'ORGANISME - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL-VAL-TÉTREAU - DENISE LAFERRIÈRE**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 500 \$ à l'ordre du Centre communautaire portugais Les Amis Unis, à l'attention de monsieur Eugénio Da Costa, 42, rue Hanson, Gatineau, Québec, J8Y 3M5, à titre de subvention pour les activités annuelles.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79938-972	500 \$	Denise Laferrière - De Hull-Val-Tétreau - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 19 septembre 2013.

Adoptée

CE-2013-1465* **RÈGLEMENT NUMÉRO 741-2013 AUTORISANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 26 500 000 \$ POUR RÉALISER DES TRAVAUX DE CONCEPTION ET DE CONSTRUCTION DU CENTRE MULTIFONCTIONNEL, LEQUEL EMPRUNT SERA ASSUMÉ ENTIÈREMENT PAR LE MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES, DES RÉGIONS ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL-VAL-TÉTREAU - DENISE LAFERRIÈRE**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'adopter le Règlement numéro 741-2013 autorisant une dépense et un emprunt de 26 500 000 \$ pour réaliser les travaux de conception et de construction du centre multifonctionnel, lequel emprunt sera assumé entièrement par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2013-1466* RÈGLEMENT NUMÉRO 740-2013 AUTORISANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 2 640 000 \$ POUR FINANCER LA PARTICIPATION DE LA VILLE DE GATINEAU AU PROGRAMME ACCÈSLOGIS QUÉBEC 2013

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'adopter le Règlement numéro 740-2013 dans le but de financer la participation de la Ville de Gatineau au programme AccèsLogis Québec 2013-2014.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2013-1467 SOUMISSION 2013 SP 167 - FOURNITURE ET INSTALLATION DE STRUCTURES DE JEUX DANS DIVERS PARCS - SERVICE DES INFRASTRUCTURES - DISTRICTS ÉLECTORAUX D'AYLMER, DE LUCERNE, DE DESCHÊNES ET DU VERSANT - STEFAN PSENAK, ANDRÉ LAFRAMBOISE, ALAIN RIEL ET JOSEPH DE SYLVA

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge des contrats aux firmes suivantes pour la fourniture et l'installation de structures de jeux dans les parcs Desnoyers, des Cèdres, Vaudaire, Clétrem et des Deux-Ravins, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et leurs soumissions déposées en date du 6 août 2013, ces dernières ayant obtenu le plus haut pointage conformément à la grille d'évaluation autorisée à la résolution numéro CE-2003-1411 en date du 8 octobre 2003 et conformes, à savoir :

Parc Desnoyers :

À la firme Techsport inc., 4994, route 125, Rawdon, Québec, J0K 1S0, au montant total de 37 000,01 \$, incluant les taxes.

Parc des Cèdres:

À la firme Tessier Récréo-Parc inc., 825, rue Théophile-Saint-Laurent, C. P. 57, Nicolet, Québec, J3T 1A1, au montant total de 124 164,98 \$, incluant les taxes.

Parc Vaudaire:

À la firme Les industries Simexco. inc., 1709, montée Sainte-Julie, route rurale 3, Sainte-Julie, Québec, J3E 1Y2, au montant total de 75 000,49 \$, incluant les taxes.

Parc Clétrem:

À la firme Tessier Récréo-Parc inc., 825, rue Théophile, Saint-Laurent, C. P. 57, Nicolet, Québec, J3T 1A1, au montant total de 38 489,63 \$, incluant les taxes.

Parc des Deux-Ravins:

À la firme Tessier Récréo-Parc inc., 825, rue Théophile, Saint-Laurent, C.P. 57, Nicolet, Québec, J3T 1A1, au montant total de 50 183,93 \$, incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-13007-016-27140	35 390,96 \$	Plan quadrillé - Parcs et infrastructures récréatives, sportives et communautaires - Parc Desnoyers - Bandes de patinoires, éclairage et structures
18-12034-006-27141	41 229,78 \$	Fonds de développement des communautés - Secteur d'Aylmer - Parc des Cèdres

18-12034-008-27142	62 957,19 \$	Fonds de développement des communautés - Secteur d'Aylmer
18-12010-001-27143	14 578,36 \$	- Ajout - Parc des Cèdres Plan quadriennal des parcs - Volets 1 et 2 - Parc des Cèdres
15-13005-002-27144	71 738,89 \$	Aménagement - Parc de la Vaudaire - Parc de la Vaudaire - Structure et contingence
15-13008-001-27145	36 815,80 \$	Parc Clétrem - Aménagement de parcs
15-13010-001-27146	48 001,55 \$	Parc des Deux-Ravins - Aménagement de parcs
04-13493	14 126,51 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 23 septembre 2013.

Adoptée

CE-2013-1468*

SOUSSION 2013 SP 267 - AMÉNAGEMENT DES PARCS SAINT-JEAN-BOSCO ET DU SHAMAL - DISTRICTS ÉLECTORAUX DE DESCHÊNES ET DE HULL-VAL-TÉTREAU - ALAIN RIEL ET DENISE LAFERRIÈRE

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'adjuger un contrat à la firme Exel Contracting inc. 19, rue Audet, Unité A, Gatineau, Québec, J8Z 1Y1, pour effectuer les travaux d'aménagement des parcs Saint-Jean-Bosco et du Shamal, sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits à la formule de soumission pour un montant total approximatif de 702 331,67 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 29 août 2013, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme pour ces deux parcs.

Les fonds à cette fin seront pris aux postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-13007-023-27038	267 704,98 \$	Plan quadriennal d'investissement des parcs et des infrastructures récréatives - Parc St-Jean Bosco
06-30388-048-27039	125 000,00 \$	Aménagement de parcs - Parc du Shamal
18-13007-029-27040	27 979,14 \$	Plan quadriennal d'investissement des parcs et des infrastructures récréatives - Parc du Shamal
Futur FDI	251 104,75 \$	Frais d'aménagement de parcs - Parc du Shamal
04-13493	30 542,79 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Le trésorier est autorisé à puiser, à même la réserve des frais d'aménagement pour fins de parc (\$/m²), au poste budgétaire 17-99100, la somme de 251 104,75 \$ afin de financer les travaux d'aménagements du parc du Shamal et à effectuer les écritures comptables requises pour donner suite à la présente.

De plus, le trésorier est autorisé à puiser une somme de 11 366,72 \$ à même le surplus affecté - Redevances pour fins de parc – Financement permanent, au poste budgétaire 05-99211 pour les frais de contingences dans le cadre des travaux de construction du parc du Shamal et à effectuer les écritures comptables requises pour donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 23 septembre 2013.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2013-1469* **RÈGLEMENT NUMÉRO 410-1-2013 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 410-2007 RELATIF AU PAIEMENT DE LA QUOTE-PART MUNICIPALE POUR L'ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX D'UTILITÉS PUBLIQUES DANS LE PROJET PLATEAU DU PARC, PHASES 9 ET 10, DANS LE BUT DE MODIFIER LA NATURE DES TRAVAUX, RÉDUIRE LA DÉPENSE ET L'EMPRUNT ET MODIFIER LE PÉRIMÈTRE DE TAXATION - DISTRICT ÉLECTORAL DE DESCHÊNES - ALAIN RIEL**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'adopter le Règlement numéro 410-1-2013 modifiant le Règlement numéro 410-2007 relatif au paiement de la quote-part municipale pour l'enfouissement des réseaux d'utilités publiques dans le projet plateau du parc phases 9 et 10 dans le but de modifier la nature des travaux, réduire la dépense et l'emprunt et modifier le périmètre de taxation.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2013-1470 **SOUSSION 2013 SI 224 - FOURNITURE D'UNE FOURGONNETTE ALLONGÉE DE TYPE CARGO - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Mont-Bleu Ford inc., 375, boulevard Maloney Ouest, Gatineau, Québec, J8P 3W1, pour la fourniture d'une fourgonnette allongée de type cargo, incluant les options 2 à 8 pour un montant total de 49 834,76 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 11 juillet 2013, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30734-011-27147	47 667,56 \$	Achat de véhicules et équipements - Fourgon 1 tonne
04-13493	2 167,20 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 23 septembre 2013.

Adoptée

CE-2013-1471
Abrogée par la
résolution numéro
CE-2014-751

SOUSSION 2013 SP 238 - ACHAT D'ENROBÉS À FROID - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Ali Excavation inc., 760, des Érables, Valleyfield, Québec, J6T 6G4, pour la fourniture d'enrobés à froid, sur la base du prix unitaire inscrit à la formule de soumission pour un montant total approximatif, sur cinq ans, de 181 789,90 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 18 juillet 2013, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Le Service des travaux publics est autorisé à effectuer l'achat d'enrobés à froid supplémentaires aux prix unitaires indiqués à la formule de soumission, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires au poste budgétaire 02-31210-625 - Rues pavées - Asphalte.

Le trésorier est autorisé à prévoir aux budgets 2014 à 2018, les sommes nécessaires pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-31210-625-27148	34 776,85 \$	Rues pavées - Asphalte
04-13493	1 581,13 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 23 septembre 2013.

Adoptée

CE-2013-1472 **SOUSSION 2013 SP 219 - SERVICES PROFESSIONNELS - FIRMES-CONSEILS EN MAINTIEN D'ACTIFS IMMOBILIERS - PLANS D'INTERVENTION ET MAINTIEN D'ACTIFS POUR LES INFRASTRUCTURES AQUATIQUES - SERVICE DES LOISIRS, DES SPORTS ET DU DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme RCAA-Planifika inc., 682, rue William, Montréal, Québec, H3C 1N9, pour la fourniture de services professionnels pour le projet « Plan d'intervention et de maintien d'actifs pour les infrastructures aquatiques » pour un montant total de 62 017,52 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 23 juillet 2013, et ce, étant la seule soumission s'étant qualifiée en accumulant un minimum de 70 points au niveau de la qualité, le tout conformément à la grille d'évaluation autorisée à la résolution numéro CM-2012-589 en date du 19 juin 2012.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-71010-419-27149	59 320,52 \$	Direction des loisirs, des sports et du développement des communautés - Autres services professionnels et administratifs
04-13493	2 697,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 23 septembre 2013.

Adoptée

CE-2013-1473* **PROTOCOLE D'ENTENTE GRAND PARTENAIRE - BMX GATINEAU**

CONSIDÉRANT QUE BMX Gatineau est un organisme à but non lucratif autonome et implanté dans le secteur de Masson-Angers pour les besoins des Jeux du Québec en 2010, et que sa mission est tout à fait reliée à la Politique des loisirs, du sport et du plein air adoptée en 2007;

CONSIDÉRANT QUE BMX Gatineau assume le rôle d'organisme régional en matière de BMX de course à Gatineau et que suite à une analyse, la Ville de Gatineau reconnaît cet organisme comme Grand partenaire via le Cadre de soutien du Service des loisirs, des sports et du développement des communautés depuis 2010;

CONSIDÉRANT QUE BMX Gatineau offre une programmation axée sur la jeunesse, l'initiation et la récréation;

CONSIDÉRANT QUE BMX Gatineau fait la promotion de la pratique du BMX de course et connaît une augmentation constante du nombre de membres depuis sa création, tout en présentant un fonctionnement adéquat et en santé, et une saine gestion financière;

CONSIDÉRANT QUE la piste de BMX de course qui a été aménagée dans le parc Gilles-Maisonneuve dans le cadre des Jeux du Québec de 2010 est une infrastructure spécialisée, pour l'entretien de laquelle la Ville de Gatineau ne dispose pas de ressources spécialisées à l'interne;

CONSIDÉRANT QUE BMX Gatineau est l'expert en matière de BMX de course dans la région;

CONSIDÉRANT QUE le présent partenariat vise notamment à soutenir l'organise dans l'entretien de la piste de BMX et sa mise aux normes afin de respecter en tout temps les critères d'homologation établis par la Fédération des sports cyclistes du Québec;

CONSIDÉRANT QU'en lien avec sa Politique du loisir, du sport et du plein air, la Ville de Gatineau désire formaliser le partenariat qu'elle entend privilégier avec BMX Gatineau et faire en sorte que le club possède les ressources nécessaires à un entretien régulier et de qualité de la piste;

CONSIDÉRANT QUE le présent partenariat a aussi pour objectif de poursuivre la mise en place de mécanismes favorisant l'accessibilité à la pratique du BMX de course pour les enfants et adolescents vivant une situation de précarité financière, de poursuivre et développer l'animation de la piste en dehors des heures d'entraînement du club, et de faire la promotion du BMX de course :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité, sur recommandation de la Commission des loisirs, des sports et du développement des communautés, recommande au conseil :

- d'entériner le protocole d'entente BMX Gatineau joint en annexe;
- d'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier à signer le protocole d'entente et ses annexes en vigueur pour une durée de trois ans, soit de 2013 à 2015, et de verser annuellement à BMX Gatineau la somme de 7 600 \$ à titre de Grand Partenaire, selon les modalités définies au protocole d'entente et comme défini dans le cadre de soutien aux organismes;
- d'autoriser le trésorier à émettre un chèque au montant de 7 600 \$ pour l'année 2013 au nom BMX Gatineau, C. P. 2304, Gatineau, Québec, J8M 1S8, selon les termes et conditions stipulés au protocole d'entente, sur présentation d'une pièce de compte à payer préparée par le Service des loisirs, des sports et du développement des communautés;
- d'autoriser le trésorier à prévoir le montant de 7 600 \$, aux budgets des années 2014 et 2015, comme identifié au protocole d'entente et défini dans le cadre de soutien aux organismes. De plus, BMX Gatineau reçoit pour une valeur approximative de 19 620 \$ en biens et services annuellement.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-70046-971	7 600 \$	Cadre de soutien des loisirs, des sports et du plein air - Contributions

Un certificat du trésorier a été émis le 20 septembre 2013.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2013-1474

RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE DE PRÊT ENTRE LA VILLE DE GATINEAU ET L'OFFICE NATIONAL DU FILM DES OEUVRES DE JEAN DALLAIRE POUR LA SÉRIE CADET ROUSSELLE ET LES SÉRIES HISTORIQUES - SIGNATURE DE L'ENTENTE DE PRÊT ENTRE LA VILLE DE GATINEAU ET LES ESPACES MÉMORIA INC. POUR L'EXPOSITION DU 21 NOVEMBRE 2013 AU 5 JANVIER 2014 À MONTRÉAL

CONSIDÉRANT QUE l'Office national du film du Canada est propriétaire de séries d'œuvres réalisées par l'artiste hullois Jean Dallaire ayant servi à la création de films fixes;

CONSIDÉRANT QUE les œuvres constituent un héritage patrimonial d'envergure régionale, nationale et internationale et qu'elles contribuent au rayonnement de la Ville;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau, par sa résolution numéro CE-2013-160 en date du 6 février 2013, renouvelait son entente de prêt avec l'Office national du film du Canada pour une période d'une année et se terminant le 31 décembre 2013;

CONSIDÉRANT QUE les Espaces Memoria inc. désirent présenter un corpus de quarante œuvres de la série Cadet Rousselle du 21 novembre 2013 au 5 janvier 2014 au Salon b de la Maison funéraire Alfred Dallaire Memoria à Montréal;

CONSIDÉRANT QUE cette exposition mettra en valeur la collection municipale en témoignant de son apport culturel et de son soutien à la diffusion de sa collection :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- accepte le renouvellement du prêt des deux séries réalisées par le peintre Jean Dallaire de la collection de l'Office national du film du Canada, lesquelles constituent un héritage patrimonial d'envergure pour la Ville de Gatineau et sa population pour une période d'une année se terminant le 31 décembre 2014;
- accepte l'entente de prêt à intervenir entre la Ville de Gatineau et Les Espaces Memoria inc. pour la tenue de l'exposition prévue du 21 novembre 2013 au 5 janvier 2014 au Salon b, 4231B, boulevard Saint-Laurent, Montréal, H2W 2R2.
- autorise le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier à signer l'entente de prêt entre la Ville de Gatineau et Les Espaces Memoria inc. pour l'exposition se déroulant à Montréal du 21 novembre 2013 au 5 janvier 2014;
- autorise le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier à signer l'entente de prêt entre la Ville de Gatineau et l'Office national du film du Canada des œuvres de Jean Dallaire pour la série Cadet Rousselle et les séries historiques;
- mandate le trésorier d'assurer les œuvres d'art pour la somme mentionnée à l'entente de prêt et en fournir une attestation à l'Office national du film du Canada.

Les fonds aux fins de la présente seront pris à même le poste budgétaire 02-19100-421 – Gestion des assurances - Assurances - Biens.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-72136-433-27150	1 578,25 \$	Collection permanente - Cachets d'artistes
04-13493	71,75 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 20 septembre 2013.

Adoptée

CE-2013-1475*

**ENTENTE RELATIVE À L'ÉTABLISSEMENT D'UN PLAN D'AIDE MUTUELLE
AFIN D'ASSURER LA PROTECTION LORS D'UNE URGENCE MAJEURE ET/OU
D'UN SINISTRE - MUNICIPALITÉ DE CANTLEY**

CONSIDÉRANT QU'un service de sécurité incendie peut avoir recours aux services d'une autre municipalité pour une assistance lors d'une urgence majeure ou d'un sinistre, et ce, conformément aux dispositions de la Loi sur la sécurité incendie (chapitre S-3,4);

CONSIDÉRANT QUE l'entente intermunicipale entre la Ville de Gatineau et la municipalité de Cantley arrive à échéance au mois de novembre 2013;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de renouveler l'entente intermunicipale entre la Ville de Gatineau et la municipalité de Cantley :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier à renouveler et à signer l'entente intermunicipale à intervenir entre la Ville de Gatineau et la municipalité de Cantley relative à l'établissement d'un plan d'entraide mutuelle afin d'assurer la protection lors d'une urgence majeure ou d'un sinistre.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires concernés.

Un certificat du trésorier a été émis le 20 septembre 2013.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2013-1476

**SOUSSION 2013 SP 150 - FOURNITURE DE VÊTEMENTS - SERVICE DE
SÉCURITÉ INCENDIE**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat aux firmes suivantes pour la fourniture de vêtements pour le Service de sécurité incendie, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et leurs soumissions déposées en date du 5 juin 2013, à savoir :

Sections B, E, M et O

C.L.B. Uniformes inc., 213, rue René-A. Robert, Sainte-Thérèse, Québec, J7E 4L1, pour la fourniture de bas (section B), de foulards (section E), de chapkas (section M) et de manteaux 3 en 1 (section O), sur la base des prix unitaires inscrits à la formule de soumission pour un montant total approximatif pour cinq ans de 57 503,55 \$, incluant les taxes, cette dernière ayant déposé la plus basse soumission reçue et conforme pour les sections B, E et M et ayant déposé la seule soumission reçue et conforme pour la section O.

Sections C, G1, G2 et L

Gagnon & Lévesque inc., 3070, boulevard Le Corbusier, Laval, Québec, H7L 4S8, pour la fourniture de chemises poly-coton (section C), de chandails de laine pompiers (section G1), de chandails de laine État-major (section G2) et de casquettes (section L), sur la base des prix unitaires inscrits à la formule de soumission pour un montant total approximatif pour cinq ans de 111 338,90 \$, incluant les taxes, cette dernière ayant déposé la plus basse soumission reçue et conforme pour les sections C, G1 et L et ayant déposé la plus basse soumission conforme reçue pour la section G2.

Sections D, H, I, J et Q

Martin & Lévesque (1983) inc., 420, 3^e Avenue, Saint-Romuald, Québec, G6W 5M6, pour la fourniture de chemises poly-rayonne (section D), de T-shirts bleus et noirs (section H), de T-shirts blancs (section I), de polos (section J) et des pantalons et bermudas (section Q), sur la base des prix unitaires inscrits à la formule de soumission pour un montant total approximatif pour cinq ans de 721 720,95 \$, incluant les taxes, cette dernière ayant déposé la plus basse soumission reçue et conforme pour la section H, ayant déposé la plus basse soumission conforme reçue pour les sections D et Q et ayant déposé la seule soumission reçue et conforme pour les sections I et J.

Section F

Équipement de Sécurité Universel inc., 6855, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal, Québec, H4B 1V3, pour la fourniture des gants d'hiver (section F), sur la base des prix unitaires inscrits à la formule de soumission pour un montant total approximatif pour cinq ans de 13 222,10 \$, incluant les taxes, cette dernière ayant déposé la plus basse soumission conforme reçue.

Section K

Guillemot International inc., 701, avenue Larue, Québec, Québec, G1C 5L1, pour la fourniture des vêtements isothermes (section K), sur la base des prix unitaires inscrits à la formule de soumission pour un montant total approximatif pour cinq ans de 78 022,05 \$, incluant les taxes, cette dernière ayant déposé la plus basse soumission reçue et conforme.

Section N

Surprenant et Fils - Division de 139519 Canada inc., 1529, rue du Sud, Cowansville, Québec, J2K 2Z4, pour la fourniture de mocknecks (section N), sur la base des prix unitaires inscrits à la formule de soumission pour un montant total approximatif pour cinq ans de 20 120,65 \$, incluant les taxes, cette dernière ayant déposé la plus basse soumission reçue et conforme.

Section P

A la firme Groupe Trium inc., 9031, avenue du Parc, Montréal, Québec, H2N 1Z1, pour la fourniture de pantalons de travail (section P), sur la base des prix unitaires inscrits à la formule de soumission pour un montant total approximatif pour cinq ans de 12 817,60 \$, incluant les taxes, cette dernière ayant déposé la plus basse soumission conforme reçue.

De plus, ce comité rejette l'ensemble des soumissions reçues pour la section A (ceintures), ces dernières étant non conformes.

Le contrat sera d'une durée de cinq ans débutant à la date de la présente résolution.

Après la première année du contrat, les prix unitaires seront révisés annuellement le tout basé sur l'indice des prix à la consommation.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-22200-651		Dépenses - Opérations incendie - Vêtements et accessoires
02-22310-651		Dépenses - Schéma de couverture de risques - Vêtements et accessoires

Le trésorier est autorisé à prévoir aux budgets des années 2014 à 2018, les fonds nécessaires pour donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 20 septembre 2013.

Adoptée

CE-2013-1477*

CONTRIBUTION FINANCIÈRE POUR LA TENUE DU 46^e CONGRÈS ANNUEL DE L'ASSOCIATION CANADIENNE DES ADMINISTRATEURS MUNICIPAUX - 2017

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau sera l'hôte du 46^e congrès annuel de l'Association canadienne des administrateurs municipaux (ACAM) qui se tiendra du 29 au 31 mai 2017 au Hilton du Lac-Leamy;

CONSIDÉRANT QUE la tenue d'un tel congrès représente un apport intéressant en matière de visibilité;

CONSIDÉRANT QUE ce congrès générera des retombées économiques importantes pour l'industrie touristique de la Ville de Gatineau :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil :

- d'autoriser un engagement de 35 000 \$ pour la tenue du 46^e congrès annuel de l'Association canadienne des administrateurs municipaux qui se déroulera du 29 au 31 mai 2017 au Hilton du Lac-Leamy;
- d'autoriser la directrice générale adjointe, Services de proximité, à offrir les services municipaux nécessaires au bon déroulement de l'événement.

Le trésorier est autorisé à prévoir cette somme au budget de la Direction générale adjointe, Services de proximité, pour l'année budgétaire 2017.

Un certificat du trésorier a été émis le 24 septembre 2013.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2013-1478

PARTICIPATION DE LA VILLE DE GATINEAU AU DÉFI À L'ENTREPRISE 2013 AU PROFIT DE LA FONDATION DU CÉGEP DE L'OUTAOUAIS - 24 OCTOBRE 2013

CONSIDÉRANT QUE la Fondation du Cégep de l'Outaouais organise la 5^e édition du Défi à l'entreprise qui aura lieu le 24 octobre 2013 et qui a pour objectif de promouvoir la santé et la qualité des travailleuses et des travailleurs par le biais d'activités physiques;

CONSIDÉRANT QUE les responsables de l'organisation de cette activité sollicitent la participation de la Ville de Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire s'associer à cet événement en inscrivant deux équipes formées de cinq employés municipaux chacune et provenant des différents services de la Direction générale adjointe, Services de proximité;

CONSIDÉRANT QUE le coût d'inscription à cette activité est de 850 \$ par équipe :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise la Ville de Gatineau à inscrire deux équipes formées de cinq employés municipaux chacune, afin de participer au Défi à l'entreprise 2013 organisée par la Fondation du Cégep de l'Outaouais et qui aura lieu de 24 octobre 2013.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 1 700 \$ à l'ordre de la Fondation du Cégep de l'Outaouais, 333, boulevard de la Cité-des-Jeunes, Gatineau, Québec, J8Y 6M4, pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-19510-499.

Adoptée

CE-2013-1479

AUTORISER LA FERMETURE DE LA RUE SAINT-LOUIS POUR PERMETTRE LES TRAVAUX DE PROLONGEMENT DE L'ÉGOUT SANITAIRE POUR DESSERVIR LES PROPRIÉTÉS SITUÉES AU 312, 316, 320 ET 328, RUE SAINT-LOUIS

CONSIDÉRANT QUE des travaux de prolongement de l'égout sanitaire ainsi que les branchements pour desservir les propriétés situées au 312, 316, 320 et 328, rue Saint-Louis doivent être complétés à l'automne 2013;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux nécessitent la fermeture complète de la rue Saint-Louis;

CONSIDÉRANT QUE cette fermeture complète s'échelonne sur une période d'environ deux semaines;

CONSIDÉRANT QUE l'échéancier des travaux n'est pas connu à ce jour et que les travaux devraient avoir lieu entre le mois d'octobre et le mois de décembre 2013;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux nécessitent la fermeture complète de l'axe routier majeur qu'est la rue Saint-Louis et, qu'à cet effet, une approbation du comité exécutif est nécessaire :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise la fermeture complète de la rue Saint-Louis, entre les boulevards Maloney et de la Cité, pendant une période de deux semaines entre les mois d'octobre et décembre 2013 afin de permettre le prolongement de l'égout sanitaire et les branchements nécessaires pour desservir les propriétés situées au 312, 316, 320 et 328, rue St-Louis.

Adoptée

CE-2013-1480

DÉROGATION AU RÈGLEMENT NUMÉRO 44-2003 CONCERNANT LE BRUIT SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE GATINEAU AFIN D'AUTORISER L'ENTREPRENEUR ATWILL-MORIN À RÉALISER DES TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA MAÇONNERIE ET DE LA FENESTRATION, PHASE 3 À LA MAISON DU CITOYEN EN DEHORS DES HEURES PERMISES - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL-VAL-TÉTREAU - DENISE LAFERRIÈRE

CONSIDÉRANT QUE les retards occasionnés par la grève de la construction dès le démarrage du chantier ont affecté l'échéancier;

CONSIDÉRANT QUE les diverses demandes d'arrêts de travaux, pour accommoder les demandes de la Ville de réduire les bruits pour permettre les activités reliées au conseil, à l'élection, aux locations de salles, ont affecté l'échéancier;

CONSIDÉRANT QUE les travaux de démolition sont plus complexes que pouvaient prévoir les professionnels;

CONSIDÉRANT QUE l'entrepreneur devra travailler durant les périodes de fin de semaine à partir de 8 h 30 les dimanches matin, pour accélérer la réalisation des travaux de maçonnerie afin de profiter des conditions climatiques adéquates à ces ouvrages;

CONSIDÉRANT QUE l'article 7 du Règlement numéro 44-2003 concernant le bruit sur le territoire de la ville de Gatineau stipule que les travaux effectués en dehors des heures permises, soit du lundi au samedi entre 7 h 00 et 21 h 00, doivent être autorisés par le comité exécutif;

CONSIDÉRANT QUE les travaux seront réalisés hors des périodes permises par le règlement numéro 44-2003 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise une dérogation au Règlement numéro 44-2003 concernant le bruit sur le territoire de la Ville de Gatineau afin d'autoriser l'entrepreneur Atwill-Morin à réaliser des travaux de réfection de la maçonnerie et de la fenestration, phase 3 de la Maison du citoyen en prolongeant ses périodes de travail durant la majorité des fins de semaine, pour les mois d'octobre et novembre 2013, incluant les dimanches de 8 h 30 à 20 h 00, tout en coordonnant étroitement ses horaires avec le chargé de projet de la Ville, sous réserve des événements prévus au calendrier 2013.

Adoptée

CE-2013-1481

SOUSSION 2013 SP 184 - SERVICES PROFESSIONNELS EN ARCHITECTURE - MAISON DU CITOYEN - RÉFECTION DE LA MAÇONNERIE ET DE LA FENESTRATION, PHASES 4 ET 5 - SERVICE DES INFRASTRUCTURES

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Jean Dallaire, architectes, 35, rue Gamelin, bureau 6, Gatineau, Québec, J8Y 1V4, pour la fourniture de services professionnels en architecture pour la réfection de la maçonnerie et de la fenestration à la Maison du citoyen pour un montant approximatif de 331 466,03 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 9 septembre 2013, et ce, comme étant la seule soumission s'étant qualifiée après évaluation par un comité de sélection, le tout conformément à la grille d'évaluation autorisée à la résolution numéro CM-2012-589 en date du 19 juin 2012.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30693-001-27153	274 979,62 \$	Réfection de la maçonnerie - Maison du citoyen - Réfection et maçonnerie
06-30693-002-27154	37 441,24 \$	Réfection de la maçonnerie - Maison du citoyen - Maçonnerie - Phase 1
06-30645-009-27155	4 630,48 \$	- Réfection de bâtiments - Réfection à la Maison du citoyen
04-13493	14 414,69 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 24 septembre 2013.

Adoptée

CE-2013-1482

SOUSSION 2013 SI 277 - SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIEURS-CONSEILS EN MÉCANIQUE ET ÉLECTRICITÉ POUR LA CONSTRUCTION D'UN CENTRE DES MESURES D'URGENCE DANS LE SECTEUR DE HULL - SERVICE DES INFRASTRUCTURES - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL-VAL-TÉTREAU - DENISE LAFERRIÈRE

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Bouthillette Parizeau inc., 430, boulevard de l'Hôpital, local 210, Gatineau, Québec, J8V 1T7, pour la fourniture de services professionnels d'ingénieurs-conseils en mécanique et électricité pour le projet de construction du centre de coordination des mesures d'urgence dans le secteur de Hull pour un montant total de 43 690,50 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 29 août 2013, et ce, comme étant la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation par un comité de sélection, le tout conformément à la grille d'évaluation autorisée à la résolution numéro CM-2012-589 en date du 19 juin 2012.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30724-012	41 790,50 \$	Centre de coordination de mesures d'urgences et délocalisation - Caserne 6 - Honoraires professionnels - Centre de coordination
04-13493	1 900,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 24 septembre 2013.

Adoptée

CE-2013-1483

SOUSSION 2013 SI 260 - FOURNITURE D'UNE POMPE DE LAVAGE POUR L'USINE DE PRODUCTION D'EAU POTABLE DU SECTEUR DE HULL - SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Les Ventes Industrielles Liquiteck inc., 3521, rue Ashby, Saint-Laurent, Québec, H4R 2K3, pour la fourniture d'une pompe de lavage pour l'usine de production d'eau potable du secteur de Hull, au montant total de 28 893,22 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 12 septembre 2013, et ce, étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11-90011-013-27156	27 636,72 \$	Équipements et divers travaux dans les usines - Pompe de lavage
04-13493	1 256,50 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 24 septembre 2013.

Adoptée

CE-2013-1484

SOUSSION 2013 SI 113A - SERVICE DE TERREAUTAGE DE TERRAINS SPORTIFS ET DE FOURNITURE DE TERRE DE CULTURE ET VÉGÉTALE - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Les Gazonnières Mountainview, 4790, 5^e Concession, Quyon, Québec, J0X 2V0, pour la fourniture de services de terreautage des terrains sportifs et pour la fourniture et la livraison de terre végétale et de culture dans divers secteurs de la ville, sur la base des prix unitaires inscrits à la formule de soumission pour un montant total approximatif de 70 019,36 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 22 août 2013, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Le contrat sera d'une durée approximative de quinze mois à compter de la date d'adjudication et se terminera le 30 novembre 2014. Les prix seront fermes pour la durée du contrat.

De plus, le comité autorise le trésorier à prévoir les montants nécessaires au budget de l'année 2014.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-71425-521-27157	33 486,90 \$	Terrains sportifs - Entretien et réparation - Infrastructures
04-13493	1 522,48 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 24 septembre 2013.

Adoptée

CE-2013-1485 **SUBVENTION DE 250 \$ - LES ENFANTS DE L'ESPOIR - DÉJEUNER-BÉNÉFICE - 28 SEPTEMBRE 2013 - MEMBRES DU CONSEIL**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 250 \$ à l'ordre des Enfants de l'Espoir, à l'attention de madame Geneviève Bourgault, directrice générale, 81, rue Saint-Henri, Gatineau, Québec, J8X 2Y1, à titre de subvention pour leur déjeuner-bénéfice qui se tiendra le 28 septembre 2013.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11449-972	200 \$	Marc Bureau - Maire - Subventions
02-79938-972	50 \$	Denise Laferrière - De Hull-Val-Tétreau - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 24 septembre 2013.

Adoptée

CE-2013-1486 **SUBVENTION DE 250 \$ - LEUCAN OUTAOUAIS - DÉFI SKINOUC-LEUCAN 2013 - 5 OCTOBRE 2013 - MEMBRES DU CONSEIL**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 250 \$ à l'ordre de Leucan Outaouais, à l'attention de madame Suzanne Gagné, 336, rue Main, Gatineau, Québec, J8P 5K3, à titre de subvention pour le défi Skinouk 2013.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11449-972	100 \$	Marc Bureau - Maire - Subventions
02-79945-972	50 \$	Stéphane Lauzon - Du Lac-Beauchamp - Aménagement - Subventions
02-79943-972	100 \$	Joseph De Sylva - Du Versant - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 24 septembre 2013.

Adoptée

CE-2013-1487 **SIGNATURE D'UNE ENTENTE AVEC LE CÉGEP DE GRANBY POUR LA TENUE D'UNE ATTESTATION D'ÉTUDES COLLÉGIALES EN INSTRUMENTATION, ROBOTISATION ET AUTOMATISATION - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

CONSIDÉRANT QUE le Service des travaux publics, à la suite d'une analyse de ses besoins opérationnels, prévoit transformer plusieurs de ses postes d'électriciens C en postes d'électroniciens C;

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été mandaté afin d'appuyer le Service des travaux publics dans la recherche d'un programme d'attestation d'études collégiales en instrumentation, automatisation et robotique afin de permettre aux électriciens C intéressés de pouvoir éventuellement occuper des postes d'électroniciens C;

CONSIDÉRANT QUE l'AEC en instrumentation, automatisation et robotique est offert par le Cégep de Granby;

CONSIDÉRANT QU'une entente tripartite a été négociée entre la Ville de Gatineau, le Cégep de l'Outaouais et le Cégep de Granby afin de faciliter l'offre de l'attestation d'études collégiales en instrumentation, automatisation et robotique en Outaouais;

CONSIDÉRANT QUE le Cégep de Granby est un organisme assujéti à la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (articles 3 et 6) et que l'article 573.3 paragraphe 2, de la Loi sur les cités et villes stipule que les articles d'adjudication de contrats ne s'appliquent pas à un contrat dont l'objet est la fourniture de services et qui est conclu, par un organisme public au sens de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels;

CONSIDÉRANT QU'en vertu des politiques de gestion des dépenses municipales, il est nécessaire d'autoriser toute dépense supérieure à 25 000 \$:

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le directeur du Service des ressources humaines à signer l'offre de service proposée par le Cégep de Granby, 385, rue Principale, C.P. 157, Granby, Québec, J2G 8E4 pour l'offre d'une attestation d'études collégiales en instrumentation, automatisation et robotique dès l'hiver 2014, le tout selon les prix prévus dans l'offre de service révisée le 4 septembre 2013.

Le Service des ressources humaines est autorisé à entreprendre les démarches dans le but de modifier jusqu'à un maximum de sept postes d'électriciens C en postes d'électroniciens C lorsque les titulaires des postes identifiés auront obtenus le diplôme requis.

Un certificat du trésorier a été émis le 19 septembre 2013.

Adoptée

CE-2013-1488

SOUMISSION 2013 SI 318 - ENTENTE DE GRÉ À GRÉ - SERVICES PROFESSIONNELS - DÉVELOPPEMENT DU SENS ÉTHIQUE

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau n'est pas tenue de faire un processus d'appel d'offres puisque l'article 573.3 alinéa 2 stipule que les articles 573, 573.1 et 573.3.0.2 ne s'appliquent pas à un contrat dont l'objet est la fourniture d'assurance, de matériaux, de matériel ou de services et qui est conclu avec un organisme public au sens de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (chapitre A-2.1) :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à l'École nationale d'administration publique, 555, boulevard Charest Est, Québec, Québec, G1K 9E5, pour les services professionnels afin de compléter un diagnostic organisationnel et accompagner le personnel du Service de police de la Ville de Gatineau dans un processus de développement du sens éthique, le tout au montant total de 27 594 \$, incluant les taxes.

L'entente sera d'une durée d'une année avec une possibilité de renouvellement d'une période additionnelle d'une année.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer, si requis, les documents aux fins de la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-21100-411-27151	26 394,00 \$	Administration - Police - Services professionnels et de génie
04-13493	1 200,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 20 septembre 2013.

Adoptée

CE-2013-1489

SOUSSION 2013 SP 080 - SERVICES PROFESSIONNELS - PROGRAMME D'AIDE AUX EMPLOYÉS - SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Jean-Yves Lecomte, psychologue, 181, rue Principale, suite C-12, Gatineau, Québec, J9H 6A6, pour la fourniture de services professionnels pour le programme d'aide aux employés pour un montant approximatif de 985 650 \$ (exempt de taxes), pour trois ans, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 25 juillet 2013, et ce, comme étant la seule soumission conforme reçue et s'étant qualifiée après évaluation par un comité de sélection, le tout conformément à la grille d'évaluation autorisée à la résolution numéro CM-2012-589 en date du 19 juin 2012.

Le contrat sera d'une durée de trois années prenant effet le 13 octobre 2013, avec la possibilité de le prolonger pour deux périodes additionnelles d'une année chacune.

Le trésorier est autorisé à prévoir les sommes nécessaires aux budgets 2014, 2015, 2016, 2017 et 2018 afin de donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-16100-411-27152	65 471,28 \$	Ressources humaines - Services professionnels et de génie
04-13493	2 976,64 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 23 septembre 2013.

Adoptée

CE-2013-1490*

MODIFICATIONS À LA STRUCTURE ORGANISATIONNELLE - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT l'analyse complète des besoins opérationnels du Service des travaux publics;

CONSIDÉRANT QUE le Service des travaux publics s'est engagé dans une démarche de réaligement stratégique :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil de modifier la structure organisationnelle du Service des travaux publics de la façon suivante :

- Abolir le poste de journalier I (poste numéro STP-BLE-156 au plan d'effectifs des cols bleus);
- Abolir le poste d'opérateur A (poste numéro STP-BLE-006 au plan d'effectifs des cols bleus);
- Abolir le poste de responsable, Mécanique et soutien technique (poste numéro STP-PRO-003 au plan d'effectifs du regroupement des professionnels);
- Rattacher administrativement le poste d'électricien C (poste STP-BLE-296 au plan d'effectifs des cols bleus), sous la gouverne du contremaître, Électricité (poste STP-CAD-045 au plan d'effectifs des cadres) dans les secteurs de Hull et d'Aylmer;
- Créer un poste d'opérateur B (poste numéro STP-BLE-432 au plan d'effectifs des cols bleus) à la classe 4 de l'échelle salariale des cols bleus, sous la gouverne du contremaître, Voirie (poste numéro STP-CAD-031 au plan d'effectifs des cadres) dans les secteurs de Gatineau, de Buckingham et de Masson-Angers;

- Créer un poste de journalier II (poste numéro STP-BLE-426 au plan d'effectifs des cols bleus) à la classe 3 de l'échelle salariale des cols bleus, sous la gouverne du contremaître, Voirie (poste numéro STP-CAD-013 au plan d'effectifs des cadres) dans les secteurs de Hull et d'Aylmer;
- Créer un poste de responsable, Logistique (poste numéro STP-PRO-013 au plan d'effectifs du regroupement des professionnels) à la classe 2 de l'échelle salariale du Regroupement des professionnels, sous la gouverne du chef de division, Gestion de la flotte et équipement;

Le Service des ressources humaines est autorisé à modifier l'organigramme du Service concerné.

Les fonds à cette fin seront pris au poste budgétaire du service mentionné.

Un certificat du trésorier a été émis le 23 septembre 2013.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

MARC BUREAU
Maire et président
Comité exécutif

M^e ANDRÉE LOYER
Greffier adjoint et secrétaire
Comité exécutif